

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## ARRÊTÉ

### De non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Roquefort des Corbières

Le Maire de Roquefort,

Vu la déclaration préalable présentée le 8 Novembre 2022 déposée par GROUPE HABITAT ENERGIE CONSEIL – 4 rue Christophe Colomb – 75008 PARIS et enregistrée par la mairie de Roquefort sous le numéro DP 0113222200044 – A 2081

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 10 novembre 2005 modifié le 3 juin 2007, le 14 septembre 2011, le 3 décembre 2012, le 18 juillet 2014, 20 juin 2016, rendu exécutoire le 21 juin 2017, révisé le 25 octobre 2007, le 2 septembre 2008 et le 18 juin 2018 - Zone Au.

Considérant que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé 7 rue de l'égalité - Roquefort des Corbières (11540), à la pose de panneaux photovoltaïques.

## ARRÊTE

### Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

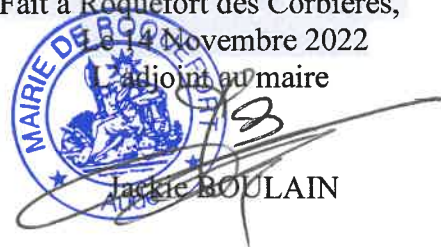
### Article 2

Sans objet

Fait à Roquefort des Corbières,

le 14 Novembre 2022

adjoint au maire



Jackie BOULAIN